



**2022- 103**  
**ARRETE MUNICIPAL**  
**Occupation du domaine public**

NOUS, Maire de la commune de Fauville-en-Caux,

VU :

- le titre 1 du livre 2 du Code Général des Collectivité Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.4,
- le Code de la Route,
- l'article R 610-5 du Code Pénal,
- les arrêtés des 8 avril et 31 juillet 1992 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- les arrêtés des 8 avril et 31 juillet 1992 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière temporaire,

Vu la demande effectuée par l'entreprise EHTP, sise TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex pour effectuer des travaux de modification de réseau EP, Route de la Plaine –Bennetot- 76640 TERRES-DE-CAUX,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1er** : A compter du 19 juillet 2022 et jusqu'à la fin du chantier, l'entreprise EHTP, est autorisée à effectuer des travaux de modification de réseau EP, Route de la Plaine -Bennetot- 76640 TERRES-DE-CAUX.

**ARTICLE 2** : Durant cette période, la circulation se fera dans le sens des points de repères décroissants avec empiètement sur chaussée.

**ARTICLE 3** : Le permissionnaire aura la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**ARTICLE 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en infractions à la législation en vigueur pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

**ARTICLE 5** : Monsieur Le Maire, Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terres-de-Caux, le Chef de la police municipale intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 12 juillet 2022

**Bruno DELACROIX**  
**Maire de Fauville-en-Caux**

